

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CSE- E

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CSE-E (Siège-DIFQ- Itinérants)
Du 16 Décembre 2021

La délégation Force Ouvrière était composée de : Michael CORRIETTE, Franck LAMOULEN

Séance présidée par Mostafa RHARADE et Sandrine JOSSE, responsable RH périmètre SID

Ouverture à 9h30

Ordre du jour

1. Approbation du PV 10-21 du 18/11/2021 du CSEE-SID

L'approbation du PV du 18/11/2021 a été repoussée en janvier

2. Covid 19

2.1 Point de situation

M. RHARADE : « il y a une recrudescence des cas Covid sur le périmètre et les gestes barrières sont toujours d'actualité : l'ascenseur à la tour ne peut utiliser que par 4 personnes maximum »

Force Ouvrière : constate que les cas Covid ne sont pas forcément signalés aux collègues qui les ont croisés sur un même étage à Cityscope.

Même si être cas contact suppose avoir été une demi-heure sans masque au contact de la personne Covid, la direction se doit de prévenir l'ensemble des salariés.

3. Election Représentant de Proximité DI Lyon Vénissieux

Un vote a été réalisé via la plateforme neovote.com À l'issue de ce vote Pascale Laude Cartier a été élue avec 15 VOIX comme représentante de proximité DI Lyon Vénissieux.

Force Ouvrière se réjouit de cette nomination à un poste qui était depuis trop longtemps en carence.

4. Commission Santé Sécurité Conditions de Travail

- 4.1 Retour de la commission du 7 décembre 2021
- 4.2 Suivi quantitatif des alertes RPS par typologie de problématique
- 4.3 Mise à jour des DU et des PAPE

M. RHARADE donne la parole à la présidente de la commission CSSCT rappelle les axes RPS avec toujours cette difficulté à obtenir de la direction les informations sur la gravité de cas individuels, sur la programmation laborieuse des DU Covid des trois entités malgré la mise en place de groupes de travail et sur les prises en compte de recrutements non réalisés qui pèsent sur les salariés en surcharge de travail.

Pour donner suite à cette présentation la secrétaire du CSEE a lu une déclaration.

Déclaration des membres du CSEE SID

Une fois de plus, les membres du CSEE SID déplorent l'absence d'informations concernant divers points à l'ordre du jour :

Les précisions sur les informations Covid (Étages, etc...)

La communication de l'appel à candidature et les candidats potentiels à l'élection des RP de Lyon

La Faiblesse récurrente des informations liées aux RPS

Les DU et PAPE

La Présentation de la direction de la Transformation

Nous sommes donc dans l'incapacité de pouvoir exercer nos missions préparatoires à la plénière.

Les membres du CSEE n'acceptent plus de découvrir les documents le jour même de l'instance ce qui pénalise tous les participants dans les échanges et les rendus d'avis.

C'est pourquoi, Monsieur le Président, nous vous demandons d'envoyer les documents nécessaires au CSEE dans les délais raisonnables pour les analyser, et notamment en aux réunions préparatoires et non en séance, ceci pour le bien de tous.

Souhaitons que pour l'année 2022, la direction mette enfin en place les moyens nécessaires au bon fonctionnement de l'instance.

Copie inspection du travail.

Puis les élus du CSE-E devant le peu de réaction de la direction a voté à l'unanimité la motion suivante :

Motion

Les membres du CSE SID et de la CSSCT ainsi que les représentants de proximité sont des interlocuteurs des salariés sur leurs conditions de travail dont les risques psychosociaux. Ils doivent intervenir en amont et en aval après la survenance du risque dans le rôle qui leur est assigné par la loi et nos accords internes (prise en charge des risques professionnels, enquêtes ...). Ils sont un des acteurs de la prévention au sein de l'AFPA et doivent exercer pleinement leurs prérogatives, notamment sur l'analyse des risques psycho sociaux.

Le CSE et la C2SCT de l'établissement Siège Itinérants Direction de l'Ingénierie ne peuvent être uniquement des chambres d'enregistrement de données numériques sans analyse contradictoire et sur le fond des situations mesurées, entre la direction et les représentants du personnel.

C'est pourquoi, Monsieur le Président, les membres de la CSSCT et les élus du CSEE vous demandent de transmettre tous les éléments qualitatifs (faits, direction, service, mesures mises en place, première analyse faite, etc...) permettant à la commission d'analyser les risques et éventuellement proposer des mesures de prévention.

Vous remerciant de prendre en compte les demandes de la commission

Une lettre adressée à la direction avec copie à la direction du travail le 6 décembre a aussi été rédigée pour souligner le manque de transparence sur la communication des fiches RPS.

Cette lettre est jointe à ce compte rendu.

5. Emploi et Social

- 5.1 Retour de la commission du 3 décembre 2021
- 5.2 Suivi des recrutements et état des postes vacants à date
- 5.3 Information sur le bilan social 2020 (Consultation en janvier 2022)

M. RHARADE donne la parole au président de la commission emploi social qui évoque une sortie tardive du bilan social 2020. La commission a néanmoins planché sur les effectifs et a remarqué le nombre important d'alternants (30) dans les services RH et communication et a souligné la problématique des personnels détachés ou en lettre de mission.

Force Ouvrière s'est insurgée sur une situation où du personnel alternant ou en détachement supplée le manque de recrutements sur des postes cruciaux.

Force Ouvrière n'est pas dupe d'une propension de la direction à différer ces recrutements par pur intérêt financier

Et les personnels des trois entités notamment les services RH se retrouvent en surcharge et ne peuvent produire des documents à destination des élus.

6. Date d'information sur les évolutions salariales associées aux revues RH faites en 2021

M. RHARADE : les revues RH sont en cours d'arbitrage et les promotions vous seront communiquées en début d'année.

7. Indemnités d'installation télétravail régulier :

7.1 Date limite de remboursement des dépenses engagées en 2021

7.2 Modalités de la prise en charge en 2022

M. RHARADE : « une communication sur agora explique le cheminement pour bénéficier des 150 euros sur facture 2021 qui devra être déposée sur CONCUR avant le 21 décembre pour le personnel en télétravail »

Force Ouvrière ne comprend cette logique à clore le dépôt des factures sur des applications (CONCUR, SIRH, etc...) qui sont généralement en maintenance ou fermées durant les vacances de Noël et les salariés sont in fine dans l'incapacité d'être remboursés pour un délai non respecté.

Force Ouvrière demande un peu de compréhension à la direction si des salariés se trouvaient dans cette impasse.

8. Présentation de la direction de la Transformation

M. RHARADE donne la parole à Monsieur DUCEPT directeur de l'équipe de la direction de la transformation qui explique les fondamentaux de cette direction avec le service stratégie, le service transformation territoriale, le service accompagnement au changement, le service transformation numérique.

Un dépliant sur cette direction est joint à ce compte rendu.

9. Information sur « l'indemnité inflation »

M. RHARADE indique que les salariés gagnant moins de 2000 euros net mensuel toucheront l'indemnité de 100 euros en décembre selon les conditions gouvernementales.

10. Date du calcul des ICP et leur prochain versement

M. RHARADE indique que le calcul des ICP est désormais automatisé et que les paiements interviendront dès juin 2022 après la prise en compte du solde des congés.

11. Information sur l'envoi du bulletin de salaire de novembre au domicile de tous les salariés

M. RHARADE nous informe qu'un bug du prestataire a conduit à la réception des fiches de paie en novembre 2021 au domicile de tous les salariés.

12. ASC : point situation distribution chèques cadeaux 2021

La secrétaire indique que les chèques-cadeaux Weedoogitf ont été consommés à hauteur de 30% et que la liste communiquée par la direction n'était pas à jour ce qui a généré des cartes cadeaux supplémentaires d'un montant de 1700 euros.

Fin de la séance à 16h00.

Les élus Force Ouvrière du CSEE SID vous souhaitent de bonnes vacances

et de bonnes fêtes de fin d'année !!!

Portez-vous bien et à l'année prochaine.